



Célia DOMANECH
NOTAIRE

REMISES

VENTES (Article R 444-10 du code de commerce)	
Tranches d'assiette	Taux de remise pour la tranche concernée
Jusqu'à 10.000.000,00 €	0 %
Au-delà de 10.000.000,00 €	40 % (taux maximal autorisé)

CREDIT-BAIL (Article R 444-10 du code de commerce)	
Tranches d'assiette	Taux de remise pour la tranche concernée
Jusqu'à 10.000.000,00 €	0 %
Au-delà de 10.000.000,00 €	40 % (taux maximal autorisé)

MUTATIONS A TITRE GRATUIT (Bénéficiant des exonérations prévues aux articles 787 B et 787 C du CGI)	
Tranches d'assiette	Taux de remise pour la tranche concernée
Jusqu'à 10.000.000,00 €	0 %
Au-delà de 10.000.000,00 €	40 % (taux maximal autorisé)

POUR TOUS LES AUTRES ACTES (Visés par le tableau 5 de l'annexe 4-7 du code de commerce)	
Tranches d'assiette	Taux de remise pour la tranche concernée
Jusqu'à 10.000.000,00 €	0 %
Au-delà de 10.000.000,00 €	20 % (taux maximal autorisé)